COMMUNIQUÉ DE PRESSE

UN1TÉ

Condamnation en appel d'un policier à 8 ans de prison pour meurtre : une décision qui interroge, une administration qui se dérobe.

Paris, le 19 novembre 2026

UN1TÉ prend acte de la décision rendue par la cour d'appel, qui a condamné notre collègue Gilles à 8 ans d'emprisonnement pour meurtre.

Si nous respectons l'indépendance de la justice et qu'il ne nous appartient pas de nous substituer aux magistrats, cette décision nous oblige à nous interroger publiquement. La cour d'appel a retenu l'intention de tuer. C'est ce point précis qui nous interpelle.

Un policier est un représentant de l'autorité publique. Il est exposé à des situations de tension extrême, avec pour mission première de protéger et, parfois, de devoir neutraliser des individus dangereux en faisant un usage strictement encadré, de la force.

Comment concilier cette mission avec la reconnaissance judiciaire d'une intention meurtrière ?

Ce n'est pas remettre en cause cette décision de justice, c'est s'interroger sur le statut même du policier face à cette décision, sur la permission de la loi et le cadre d'usage des armes.

Comment les policiers, demain, interviendront-ils en mission si, après un usage d'arme, la volonté d'homicide est retenue à leur encontre ?

Et notre employeur, l'administration, dans tout ça ?

Le constat est sans appel : l'administration policière a, une nouvelle fois, été totalement absente. C'est indigne.

Absente sur les plans humain et moral, avant, pendant et après le procès.

Refus de la protection fonctionnelle pour un fonctionnaire en service agissant dans le cadre de sa mission, qui avait pourtant été accordée en première instance.

Et que dire, malgré les alertes répétées d'UN1TÉ, de l'insuffisance flagrante de formation continue sur le tir, sur les GTPI et sur les techniques opérationnelles ?

On ne peut pas attendre des policiers un engagement sans faille, les exposer au risque létal, au risque juridique et les abandonner dès lors que la situation est difficile !

Ce débat doit avoir lieu dans le respect des institutions, des magistrats, des parties civiles, mais surtout par respect pour l'ensemble des policiers qui, chaque jour, exercent une mission périlleuse au service de la République.

Sans remise en question de l'administration elle-même, ce type de drame se reproduira.

Pour UN1TÉ, à force d'abandonner les policiers mis en cause, comme c'est le cas aujourd'hui, comment la Police nationale recrutera-t-elle demain ?

contact@un1te.fr

UN1TÉ.MI FO
LA FÉDÉRATION DES SYNDICATS FORCE OUVRIÈRE DU MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR